



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats

Question écrite n° 77844

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur l'inquiétude des personnes souscrivant une assurance « garantissant contre les accidents de la vie ». Il semble en effet que la notion « d'accident » dans ce type de contrat soit désormais vide de son contenu. Désormais, sans intervention d'un élément extérieur à la victime à l'origine du dommage, il est considéré que l'on n'est pas en présence d'un accident ouvrant droit à la garantie. Il lui demande de bien vouloir demander de mieux définir la notion « d'accident » dans ce type de contrat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77844

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10448